

19 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 mars 2004

## Stagiaires judiciaires

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes de stagiaires judiciaires pour l'année judiciaire 2004/2005.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre de places vacantes de stagiaires judiciaires pour l'année judiciaire 2004/2005.

En ce qui concerne la fixation du rapport entre le nombre de places néerlandophones et francophones, il a été tenu compte du rapport entre le nombre de magistrats néerlandophones et francophones (55% NL et 45% FR). Le nombre de places vacantes est fixé à 50 stagiaires judiciaires, dont :- 27 places pour le rôle linguistique néerlandais ;- 23 places pour le rôle linguistique français.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>